

COMMANDE PUBLIQUE

Décision n°2025-385 : Marché n°23/055_Maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de l'ancien OTI de Ruffieux en bureaux pour le service des eaux de Grand Lac_AVENANT n° 3 relatif à la rémunération définitive

1 DOCUMENT - Publié le 22 décembre 2025

**GRAND
LAC**
GÉNÉRALITÉ

DÉCISION
N° 2020-065
Déf. à nos t. 11.05.2020
Publ. à l'avis de t. 11.05.2020
Vidéot. à t. 04.06.2020

CONFÉDÉ PUBLIQUE
Marché n°2020-065

Mise en œuvre concentrée de l'illustration de l'avis de l'Office GTI de Rethel/Asnières, pour le service des eaux de Grand Lac
Avisement n° 2 renvoi à la remise en cause des décisions

Le Président du Bureau Lac,

1. Vu le rôle préliminaire des collectivités territoriales, notamment l'Office Lac, 2020-01-16;

2. Vu les délibérations en séance du 25 mars 2020, le 17 mai 2020 et du 21 mars 2020 portant délibérations du Comité communautaire en faveur de la mise en œuvre concentrée de l'avis de l'Office GTI de Rethel/Asnières, pour le service des eaux de Grand Lac;

3. Vu l'avis n°2020-065 portant délibération de l'avisement de l'Office Lac, 2020-05-11 renvoi à la remise en cause des décisions préalables;

4. Vu l'avis n°2020-065 de l'Office Lac;

5. Vu la demande de consultation de l'avisement n°2020-065, émis le 17 mai 2020, au titre préalable à l'illustration;

Considérant la nécessité d'illustrer le 2020-065/2020 au cadre dérogatoire de l'illustration pour un montant de recouvrement : - mensuelle de 10.426,00 € HT, pour un achat préalable des travaux réalisés par le maître d'œuvre au 12/03/2020;

Considérant l'avisement n°1 jusqu'au 16/04/2020 envoi à l'avis de l'illustration définitive pour un montant de 14.000,00 € HT, soit 1.000,00 € HT d'économie réalisée par rapport au montant initial, le nouveau, soit préalablement des travaux réalisés au 10/04/2020;

Considérant l'avisement n°2 jusqu'au 17/05/2020 envoi à l'avis de l'illustration définitive pour un montant de 14.000,00 € HT, soit 1.000,00 € HT d'économie réalisée par rapport au montant initial;

Considérant l'absence d'assurance des marchés et la possibilité pour les personnes formées au débroulage et au changement de programme d'effectuer une offre sped;

Considérant le versement du 1er acompte pour la mise en œuvre du 2020-065/2020, subordonné pour un achat préalable au 20/05/2020 via le moyen d'écrit à 100.000,00 € HT;

Considérant les avisements 1 2020-01-16, 2020-04-06 et 2020-05-10 du Code de la Concurrence Publique;

Considérant l'absence d'impact négatif de l'avisement;

DECISION :

ARTICLE 1. AVISEMENT

010-00000 de consulter un avisement n°2 pour la mise en œuvre du 2020-065/2020 : réalise la mise PRC présentée le 17/05/2020 pour une mise en œuvre préalablement le 20/05/2020 ou l'avis de l'illustration définitive d'assurance d'œuvre au 12/03/2020.



DEC_2025-385.PDF

 [TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 376,1 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.